



Légende - Plan

- Limite de zones
- UA Zones urbaines - paysage urbain d'origine - centre bâti dense
- UB Zones urbaines de type « Faubourg » résidentiel plus dense
- UC Zones urbaines de type « Faubourg » résidentiel plus récent nécessitant une perméabilité des clôtures
- UE Zone d'activité existante
- UEA Zone destinée à la station d'épuration
- USA Zone existante de terrain d'armée pouvant permettre les occupations et utilisations assurant une énergie renouvelable
- 1AUa 1AUB Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Nh Zone naturelle à caractère humide ou potentiellement humide (étude territoire de la Souche)
- NL Zone naturelle correspondant à la protection écologique
 - Montagne des Biers et à la cote du Haut Bouin (ZNIEFF de type 1 - Sud du territoire communal)
 - Forêt de samoussy et bois de Marchais (ZNIEFF de type 1 - Nord du territoire)
 - Zone naturelle correspondant à la protection écologique
 - Montagne des Biers et à la cote du Haut Bouin (ZNIEFF de type 1 - Sud du territoire communal)
- NhN Zone à caractère humide ou potentiellement humide (étude territoire de la Souche)
- ND Zone naturelle accueillant un terrain de dépôt
- NL Zone naturelle de loisir et d'équipements sportifs
- Les espaces boisés classés à protéger (article L113-2 du code de l'urbanisme)
 - Les espaces parcellaires à préserver agricoles ou arborives faisant l'objet d'une protection au titre du L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'intérêt écologique
 - Trame jardin faisant l'objet d'une protection au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- Les patinoires à protéger, à mettre en valeur ou à rééquiper pour des motifs culturels historiques ou architecturaux (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Etang, mare à préserver
- Ensemble patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Les itinéraires de randonnée
 - Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Alsace (P.D.I.P.A.)
 - Chemins retenus pour l'inspiration au P.D.U.P.B.
- Les liaisons douces à protéger (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Les risques recensés
 - Hydromorphie du sol plus ou moins marquée (source : BRGM, IGN, Informations locales)
 - Ruissellement majoritaire, source : indice de développement et de perméabilité des réseaux (IDPR)
 - Risque d'affaissement de terrain, présence de talus, et ancien terrain de dépôt.
- Les emplacements réservés

Numéro de référence	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Accès à la réserve d'eau	Commune de COUCY-LES-EPPES	4 ares 63 ca
2	Prévision d'extension de la station d'épuration - ou de remise aux normes et besoins liés à la présence de la station d'épuration	Commune de COUCY-LES-EPPES	85 à 46 ca
3	Création de terrain de patins jeux, espace de loisir	Commune de COUCY-LES-EPPES	1 à 11 ca

Commune de COUCY-LES-EPPES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



4.2.b. plan de zonage 1/2 000 ème

Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie

<p>Commune DE COUCY-LES-EPPES</p> <p>Mairie</p> <p>5 place de Mirremont</p> <p>02840 Coucy-les-Eppes</p> <p>03 27 22 22 22</p> <p>Bureau d'études en Urbanisme</p> <p>20 rue Lefebvre</p> <p>29 297 VILLERS GUBAIN</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du ...</p> <p>Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>
<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Local d'Urbanisme en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Le Maire</p>